

## COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du vendredi 16 octobre 2020

Nombre de membres  
du conseil municipal :  
en exercice : **15**  
présents : **13**  
votants : **14**

L'an deux mil vingt  
le seize octobre à dix-neuf heures et quinze minutes  
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues  
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation** : 9 octobre 2020

**Présents** : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mme BOISSEAU Audrey, M FONCLAUD Dimitri, Mme SOULIER Laëtitia, M LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie, M MARION Bertrand, Mme BALAVOINE Claudia et M MARUEJOULS Pascal.

**Excusée** : Mme JORLAND Sandrine (1 pouvoir à Mme COUTURIER Nathalie).

**Absent** : M Dejan STAMENKOVIC.

**Secrétaire de séance** : M MARION Bertrand.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 18 septembre 2020, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Droit d'opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité**

La loi ALUR du 27 mars 2014 a transféré la compétence PLU à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux.

C'est-à-dire qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Communauté de Communes est compétente en matière de PLU qui devient Programme Local d'Urbanisme Intercommunal.

Toutefois, l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit un droit d'opposition des communes au transfert de compétence.

Cette opposition pour être retenue doit être votée et rendue exécutoire par au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de compétence PLU en application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

#### **Convention SPA 2021**

Monsieur le maire rappelle que depuis 2002 la commune est liée à la SPA de Lyon et du Sud Est, par une convention de fourrière. Cette convention stipule notamment qu'en contrepartie des services rendus la Commune verse une redevance annuelle par habitant.

Pour l'année 2021 la SPA propose un montant forfaitaire de 0,80 euros par an et par habitant comprenant notamment la capture des animaux errants sur la voie publique et leur transport en fourrière. Le tarif reste identique à l'an passé.

Il est demandé aux membres du conseil Municipal de se prononcer sur ces nouvelles propositions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet le 1er janvier 2021 pour une durée d'un an.

#### **Participation financière des familles aux heures d'études surveillées**

La commune met en place à partir de novembre 2020 une étude dirigée pour les élèves de CP/CE1/CE2/CM1 et CM2 encadrée par madame Anne-Marie Plassiard les mardis et jeudis de 16 heures 30 à 17 heures 30.

Monsieur le Maire propose de demander aux parents une participation financière aux frais d'un montant de 1,50 euro par séance et par heure.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité le tarif de participation des parents de 1,50 € par heure et par élève.

Le règlement se fera par avance au moment de l'inscription et les sommes seront imputées à l'article 70878.

### **Don en faveur des sinistrés des Alpes-Maritimes**

Le 2 octobre dernier de violentes intempéries liées à la tempête Alex ont frappé les Alpes-Maritimes déclenchant des crues record. Les inondations ont causé des dégâts considérables dans les vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya. Le conseil d'adjoints souhaite que la commune fasse un don de 1000 euros. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition d'un don de 1000 euros en faveur des sinistrés des Alpes-Maritimes et décide que cette somme sera versée sur le compte de la plus petite commune sinistrée de la vallée de la Roya c'est-à-dire la commune de FONTAN (06540) avec 341 habitants.

Cette somme de 1000 euros n'étant pas inscrite au budget primitif 2020, une décision modificative va être proposée au conseil municipal afin de créditer l'article 6748, chapitre 67 de cette somme en provenance du chapitre 22 dépenses imprévues de fonctionnement.

### **Questions diverses**

#### **\*CCBPD**

Monsieur le Maire revient sur le conseil communautaire du mercredi 14 octobre.

Au niveau du centre nautique Aquazergues, un point a été fait sur le contentieux Castel et Fromaget à l'origine d'une fuite importante. La société incriminée a été condamnée à verser 19.000 € et un rapport d'experts est attendu pour des désordres au niveau du bâtiment.

En finances, à l'initiative du département, une convention pacte-Rhône sur différents projets est à l'étude.

La garantie d'emprunt pour la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées) est prise en charge par la CCBPD.

La maison de service à Anse a été labélisée.

Pour le fonds d'aide COVID, tous les dossiers reçus ont été honorés.

Un diagnostic voirie va être fait en priorité dans les zones rouges. La commune de Belmont n'est pas concernée car l'état du réseau est bon.

Le PACET (Plan Air-Climat-Energie Territorial) a été lancé mais doit être mis en conformité et n'est pas signé.

Les travaux de démolition à l'espace Pierres Folles ont commencé cette semaine et la première pierre devrait être posée le 25 novembre à 16 heures.

#### **\*Extinction nocturne de l'éclairage public**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, il a été décidé de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public entre 23 heures 30 à 5 heures du matin. Pour cela, les techniciens envoyés par le SYDER sont intervenus sur les armoires électriques pour procéder aux modifications. Depuis leur intervention, certains secteurs sont plongés dans le noir et des lampadaires sont en panne. Monsieur Samuel Gonnou signale à chaque fois les pannes mais les problèmes durent depuis plusieurs semaines ce qui énerve certains habitants qui craignent une recrudescence des cambriolages à la faveur du noir. Sont concernés, le lotissement du Clos des Collonges, la route de Villefranche, l'allée des Buis et le chemin du Lavoir.

#### **\*Travaux de climatisation**

Conformément à ce qui est inscrit au budget 2020, les devis de climatisation de la salle Jean-Baptiste Lacroix et du hall informatique de l'école ont été signés par le Maire et les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année.

#### **\*Assemblée générale de l'ADMR**

L'assemblée générale de l'ADMR de Chazay d'Azergues, Belmont d'Azergues et Saint Jean des Vignes s'est déroulée le 22 septembre et compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID, le président a demandé aux maires de ne pas venir. Un compte-rendu a été envoyé. Le bilan financier fait état d'un déficit de 11.543 euros pour l'année 2019. On comptabilise 9 personnes sur Belmont qui bénéficient de l'ADMR pour du ménage, aide aux repas, toilette ou portage des repas.

#### \*Assemblée générale du Sou des Ecoles

Monsieur le Maire a assisté à l'assemblée générale du Sou des Ecoles le 13 octobre et le bureau actuel est reconduit avec Madame Isabelle Durand au poste de présidente, madame Elisa Desoutter trésorière et madame Claire Guéroult secrétaire. Le bilan financier est positif avec un résultat excédentaire de 4.254 euros qui s'explique par des aides reçus du Département, de la Région, de la commune et peu de manifestations à cause du COVID. La fête des lumières du 5 décembre devrait être maintenue ainsi qu'une vente de chocolats pour Noël.

#### \*Assemblée générale des Ptits Loups

L'assemblée générale des Ptits Loups a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre et monsieur le Maire indique que le bureau a été renouvelé à l'identique. C'est madame Elisa Pinsard qui est la présidente, monsieur Guillaume Desoutter trésorier, madame Marie-Hélène Beau assure le poste de secrétaire et monsieur Jean-Michel Freney celui de secrétaire-adjoint.

Le bilan financier est positif avec un résultat de + 2910 euros.

Suite à une étude comparative des tarifs effectuée sur huit communes, monsieur le Maire a demandé une réévaluation des tarifs qui n'avaient pas augmenté depuis plusieurs années. Il a été décidé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le tarif de la garderie du matin passera de 1,50 € à 1,65 €, celui du soir de 2,30 € à 2,50 € et celui des deux (matin et soir) de 3,50 € à 3,85 €.

#### \*Assemblée générale du Clos des Collonges

Monsieur le Maire était présent à l'assemblée générale du Clos des Collonges en date du 9 octobre. La cotisation annuelle baisse et passe de 100 € à 90 €.

La composition du bureau est inchangée avec monsieur Jérôme Durand comme président et madame Myriam Petit trésorière.

Plusieurs demandes ont été formulées :

- Plantation d'arbres fruitiers sur le bas de leur parcelle : la réponse est positive mais il faut veiller à ne pas gêner la visibilité au carrefour et choisir quelques arbres pas trop hauts.
- Sens unique et chicane chemin du Beaujolais : monsieur le Maire leur a demandé de faire une proposition écrite et le sujet sera abordé par la commission voirie.
- Pose d'un enrobé sur l'extrémité du chemin pour un montant de 8500 € ou de gore pour 3700 € : monsieur le Maire leur a répondu que la question avait déjà été posée et que la commune ne veut toujours pas régler la facture pour les trois maisons concernées. L'association a été décidé de rajouter un peu de sable.
- Un jeu pour enfants est à refixer dans le jardin public : cela va être fait.

Monsieur le Maire a profité de l'assemblée générale pour rappeler aux propriétaires que pour tous travaux non conformes à l'origine, il faut déposer une déclaration préalable en mairie.

#### \*Réunion de concertation avec la société Lafarge Holcim

Monsieur le Maire revient sur la réunion de concertation qui s'est déroulée le 7 octobre où 7 personnes de Belmont étaient présentes. Tous les secteurs de la commune étaient représentés et un habitant de Lozanne et un de Chatillon étaient en vidéo conférence.

Beaucoup d'investissements ont été effectués afin de réduire l'émission de poussière avec notamment la pose de nouveaux filtres. Des investissements sont prévus sur 2021 et 2022 pour réduire le bruit. Des explications ont été fournies sur le principe du coprocessing et la valorisation de la part minérale et de la part énergétique.

Une nette amélioration a été constatée sur l'émission des poussières.

### **Comptes-rendus des commissions et syndicats**

#### \*Commission environnement à la CCBPD

Madame Claudia Balavoine a assisté à la réunion de présentation de la commission habitat, logement et urbanisme à la CCBPD ce jeudi 15 octobre. De nombreux ateliers de travail vont se mettre en place et il faut beaucoup de personnes.

#### \*Commission économie à la CCBPD

Monsieur Stéphane Mottet revient sur la réunion d'informations de la commission économie, commerce et artisanat à la CCBPD du 14 octobre dernier. Une description des différentes aides possibles aux entreprises en difficultés a été présentée. Pour le fonds d'aide COVID, 125 dossiers ont été traités avec un versement de 1000 euros à chaque demandeur.

Ce sont les dossiers économiques des entreprises qui sont abordés dans cette commission, mais Belmont n'est pas concernée car il n'y a qu'un commerce dans le village.

#### \*Commission voirie à la CCBPD

C'est monsieur Samuel Gonnon qui représente la commune dans cette commission. Le diagnostic de l'état des routes a coûté 50.000 euros. C'est la communauté de communes qui décide des travaux à effectuer au niveau de la voirie et Belmont ne possède que 6 kilomètres de voirie en bon état, les budgets prévus ne sont donc pas utilisés.

#### \*Commission urbanisme

Madame Sylvia Maillot a réuni la commission urbanisme le 14 octobre afin de compléter le nuancier insérée dans le PLU. En effet, aucune teinte n'était prévue pour les bardages. Les teintes aspect bois et dans les tons de gris sont bien à la mode. Nous allons prendre l'attache de madame Doriane Diot, instructrice à la CCBPD pour nous aider dans le choix des teintes autorisées.

#### \*Commission communication

Au niveau du bulletin intercommunal, madame Nathalie Couturier explique qu'elle a reçu une réponse positive de pratiquement tous les annonceurs. Une trentaine d'encarts publicitaires ont été pris dont 7 nouveaux. Il lui manque juste quelques articles pour envoyer à la société AJC.com.

#### \*Commission animation

L'organisation d'un festival de musique avant le traditionnel feu d'artifice est à l'étude pour le 10 juillet 2021. Une chanteuse avec ou sans un groupe a été contactée ainsi qu'un groupe Celtic.

#### \*Syndicat Saône Turdine

Le syndicat mixte d'eau potable Saône Turdine s'est réuni le 8 octobre à la Maison de l'eau à Anse. Monsieur le Maire revient sur cette réunion où le Président Jean Etienne a été élu ainsi que ses 9 vice-présidents. Les délégations des attributions ont été déterminées ainsi que la fixation du taux des indemnités de fonction. Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable a été présenté et adopté.

#### Ecole

Mesdames Corinne Morra et Kimberley Berjot sont en arrêt maladie et pour continuer les deux services de cantine et la garderie du soir, un appel aux bénévoles a été fait pour leur remplacement. Monsieur le Maire remercie sincèrement madame Nathalie Couturier pour son aide à la garderie du soir ainsi que mesdames Sylvia Maillot, Laëtitia Soulier, Anne-Marie Plassiard, Smitha Michaud, Patricia Duceau et messieurs Pascal Lequien et Jean-Luc Tricot pour la surveillance des élèves dans la cour entre 11 heures 20 et 13 heures 20. Grâce à toutes ces personnes, les services cantine et garderie ont été assurés toute la semaine.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 13 novembre 2020 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 6 novembre 2020 à 18h30.

La séance est levée à 20 heures 50.